



Association des pharmaciens  
des établissements de santé du Québec

**COMMUNIQUÉ**  
**Pour diffusion immédiate**

**Devant le peu d'avancées après deux ans de pourparlers**

**Les pharmaciens des hôpitaux et des CHSLD votent à 99 %  
en faveur de moyens de pression**

**MONTRÉAL, le 11 décembre 2025** – En négociation pour renouveler leur entente de travail échue depuis près de 3 ans, les pharmaciens des établissements de santé du Québec se sont réunis en nombre record hier soir en assemblée générale extraordinaire. Dans une proportion de 99 %, ils ont donné au conseil d'administration de [l'Association des pharmaciens des établissements de santé du Québec](#) (A.P.E.S.) le mandat de mettre en œuvre un plan de moyens de pression au moment jugé opportun.

**Contexte**

En dépit de la récente sortie de l'A.P.E.S. demandant publiquement l'intervention des ministres Christian Dubé et France-Élaine Duranceau pour en arriver à une entente d'ici Noël, les ministres ne semblent pas avoir permis un élargissement des mandats donnés à leurs négociateurs. Malgré leur bonne foi, ces derniers rappellent le cadre financier limité, ce qui ne permettra pas d'arriver à une entente susceptible d'attirer la relève dans la profession aux prises avec une lourde pénurie de pharmaciens. Pendant ce temps, les étudiants en pharmacie sont séduits par les conditions de travail plus avantageuses qui sont offertes dans les pharmacies privées, et le réseau de la santé dépense des sommes colossales en main-d'œuvre indépendante ou réduit tout simplement ses services, faute de pharmaciens d'établissement.

**En colère et à bout de patience**

« Les pharmaciens d'établissement sont littéralement en colère devant le manque de considération du gouvernement à leur endroit. Il y a maintenant près de trois ans que notre entente de travail est échue et près de deux ans que nous avons déposé nos demandes. C'est tout simplement indécent que nous ne soyons pas encore proches d'un règlement. Hier soir, nos membres ont lancé un message clair : ça suffit! La limite de notre patience a été atteinte. Au moment jugé opportun, nous allons déployer des actions qui s'intensifieront jusqu'à ce que les ministres décident de donner à leurs représentants les moyens de régler cette négociation.

« Pour notre part, nous souhaitons toujours régler d'ici les Fêtes. Si le gouvernement partage cette volonté, qu'il passe de la parole aux actes et qu'il donne à ses négociateurs les moyens d'aborder

les graves enjeux de main-d'œuvre que subit la profession, principalement en raison d'un secteur privé fort et omniprésent dans le milieu de la pharmacie. Un geste rapide en ce sens de la part des autorités permettrait d'éviter de recourir aux moyens de pression. La balle est dans le camp des ministres Dubé et Duranceau », a déclaré Linda Vaillant, pharmacienne et directrice générale de l'A.P.E.S.

L'A.P.E.S. se désole de devoir se tourner vers des moyens de pression. Elle juge toutefois que ses membres ont assez attendu et surtout, que les patients ont assez attendu pour avoir accès aux soins et services auxquels ils ont droit. L'A.P.E.S. tient à souligner que les moyens de pression n'affecteront pas les soins et services aux patients, s'ils devaient être déployés.

### **À propos de l'A.P.E.S.**

L'A.P.E.S. est un syndicat professionnel incorporé en vertu de la *Loi sur les syndicats professionnels* (L.R.Q., chapitre S-40). Elle représente près de 2 000 pharmaciens travaillant principalement dans les centres intégrés de santé et de services sociaux (CISSS), les centres intégrés universitaires de santé et de services sociaux (CIUSSS) et les centres hospitaliers universitaires du Québec.

Sa mission est double : elle s'assure de la valorisation et de l'avancement de la pratique pharmaceutique en prenant appui sur l'expertise, les initiatives et les réalisations innovatrices de ses membres. L'A.P.E.S. a également la responsabilité de défendre et de faire progresser les intérêts professionnels et économiques de ses membres auprès des autorités compétentes. Sur ce deuxième volet, soulignons que l'entente de travail entre le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et l'A.P.E.S. est échue depuis le 31 mars 2023.

- 30 -

**Source :** Association des pharmaciens des établissements de santé du Québec (A.P.E.S.)

### **Renseignements :**

Apolline Provost, TACT  
Cellulaire : (438) 522-1638  
Courriel : [aprovost@tactconseil.ca](mailto:aprovost@tactconseil.ca)